

## Déclaration CGT suite au rejet unanime du nouveau Règlement Intérieur au CTL.

Monsieur le président,

Les représentants CGT au CTL du Var, après consultation préalable de notre Commission Exécutive Départementale, ont décidé de quitter la séance du CTL compte tenu du refus de la DDFIP du Var de trouver des solutions locales pour ne pas pénaliser la défense collective et individuelle des agents dans les CTL et les CAPL.

Nous vous rappelons ce que nous vous avons lu lors du CTL du 3 novembre 2016 et qui est plus que jamais d'actualité, je cite :

*« Notre pays vit une grande crise démocratique et à votre façon vous jouez le jeu dangereux de tous ceux qui font comprendre au petit peuple, en l'occurrence l'ensemble des agents sous votre autorité, qu'ils ne tiennent aucun compte de leur opinion.*

*Mais ne pas tenir compte de cet avis n'est pas faire preuve d'autorité et d'intelligence. C'est même un signe de grande faiblesse et d'incapacité à entretenir un dialogue social pourtant plus que jamais nécessaire compte tenu de l'état des services.*

*En balayant l'expression syndicale, vous ouvrez la porte, à terme, à ce que nous voyons se développer chez certains fonctionnaires de la police nationale. Des mouvements de colère sans représentants légitimes, sans interlocuteurs et en dehors de la légalité. En effet quand ils ne sont pas entendus par les voies démocratiques, les salariés trouvent au bout du bout d'autres moyens.*

*Mais peut-être faites vous partie de ceux qui voudraient en finir avec les syndicats ? »*

Fin de citation

Nous regrettons qu'une Direction locale se borne en permanence à appliquer des directives qui, parfois, ne relève que d'une interprétation des textes non fondée juridiquement comme cela est le cas pour les délais de route.

*« Malgré le fait que Toulon se trouve bien en France », la DDFIP du Var sait s'illustrer en matière d'application particulière du droit.*

En effet le 7 mars 2017, notre syndicat national appelait à la grève. Ce jour là, dans de nombreux services, les agents qui ont fait grève, ont été informés par leur hiérarchie qu'il n'y avait pas de préavis et qu'il était donc illégal de faire grève. Certains cherchaient encore hier à se faire recenser grévistes.

Quelles qu'en soient les raisons, à ce jour, nous pouvons affirmer que les chefs de service n'ont toujours pas reçu de consigne claire sur cette journée. Nous avons saisi le syndicat national.

Nous exigeons que la Direction envoie dans les délais les plus brefs un message sur cette journée du 7 mars et le recensement des grévistes à tous les chefs de service et à tous les agents sur cette journée du 7 mars et le recensement des grévistes.

En cas de refus, cette affaire n'en restera pas là.

Remettre en cause le droit de grève qui est constitutionnel ne fait pas partie de vos prérogatives.

Allez vous faire une communication collective sur cette journée ou allez persister à laisser à penser que cette grève n'avait pas lieu d'être.